

**ASSOCIATION RÉGIONALE DE FORMATION**

**AREFOR**

14 PLACE LOUIS IMBACH  
49100 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**COMPTES ANNUELS**

Bilan (actif, passif) : pages 3 et 4  
Compte de résultat : pages 5 et 6  
Annexe aux comptes annuels : pages 12 à 25

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les Membres,

## OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Régionale de Formation AREFOR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

***Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'AREFOR à la fin de cet exercice.***

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### *RÉFÉRENTIEL D'AUDIT*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *INDÉPENDANCE*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

### *JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS*

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## *VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES*

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## *RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS*

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration le 10 avril 2024.

## *RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

255

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAUMUR, le 2 mai 2024

**Le Commissaire aux comptes**

Société AUDIT'RS  
Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM





**ASSOCIATION AREFOR**

14 Place Imbach

49100 ANGERS

## **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- 3 *Bilan Actif*
- 4 *Bilan Passif*
- 5 *Compte de Résultat 1/2*
- 6 *Compte de Résultat 2/2*

- 12 *Règles et méthodes comptables 1*
- 16 *Immobilisations*
- 17 *Amortissements*
- 18 *Créances et dettes*
- 19 *Provisions*
- 20 *Charges à payer*
- 21 *Produits constatés d'avance*
- 22 *Charges constatées d'avance*
- 23 *Produits à recevoir*
- 24 *Variation des fonds propres*
- 25 *Engagements financiers donnés et reçus*

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 175	1 891	285	473
Autres immobilisations corporelles	45 245	40 486	4 759	8 491	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	23		23	23	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>47 443</b>	<b>42 376</b>	<b>5 067</b>	<b>8 987</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				20 200
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	296 081	12 159	283 922	120 175	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	9 342		9 342	1 220	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	480 164		480 164	316 297	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	1 155		1 155	2 272
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>786 742</b>	<b>12 159</b>	<b>774 583</b>	<b>460 164</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>834 186</b>	<b>54 536</b>	<b>779 650</b>	<b>469 151</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			23	23	
(3) dont à plus d'un an					



# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	250 000	250 000
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		50 000
	Réserves pour projet de l'entité		231 340
Autres	231 340		
Report à nouveau	(253 523)		
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>297 809</b>	<b>(303 523)</b>	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>525 625</b>	<b>227 816</b>
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>525 625</b>	<b>227 816</b>
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	20 796	19 952
	<b>Total des provisions</b>	<b>20 796</b>	<b>19 952</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 881	181 888
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	27 363	38 828
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 985	667	
Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>	<b>233 229</b>	<b>221 383</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>779 650</b>	<b>469 151</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	297 808,66	(303 523,23)
(1) Dont à moins d'un an		233 229	221 383
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			



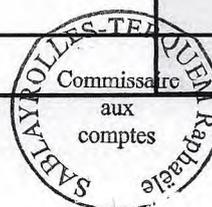
# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	70	155
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 045 456	329 430
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 500	4 667
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	148 836	112 618
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	71 641	36 189	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 268 503</b>	<b>483 059</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	482 440	399 452
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	9 266	2 787
	Salaires et traitements	297 964	258 473
	Charges sociales	110 795	87 417
	Dotation aux amortissements et dépréciations	15 132	7 620
	Dotation aux provisions	844	2 156
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	58 871	29 753	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>975 311</b>	<b>787 658</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>293 192</b>	<b>(304 599)</b>



# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		293 192	(304 599)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 377	1 454
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 377</b>	<b>1 454</b>
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>3 377</b>	<b>1 454</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>296 568</b>	<b>(303 145)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 508	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 508</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	53	307
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>53</b>	<b>307</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 455</b>	<b>(307)</b>
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		215	72
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 273 388</b>	<b>484 513</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>975 579</b>	<b>788 036</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>297 809</b>	<b>(303 523)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature		65 721	70 224
Prestations en nature		19 597	19 026
Bénévolat			
<b>TOTAL</b>		<b>85 317</b>	<b>89 250</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		19 597	19 020
Prestations			
Personnel bénévole		65 721	70 224
<b>TOTAL</b>		<b>85 317</b>	<b>89 250</b>



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **779 650** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 273 388** euros et un total **charges** de **975 579** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **297 809** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

## Référenciel comptable :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## Conventions générales :

L'association a arrêté ses comptes en respectant les prescriptions du règlement 2014-03 du Plan comptable générale et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Présentation de l'entité :

L'**AREFOR** a pour objet la formation des représentants du personnels sur les Pays de la Loire sur plusieurs domaines (comité social et économique, comité technique d'établissement, santé au travail, communication,...) c'est un outil de formation syndicale CFDT des Pays de la Loire. Sa structure pédagogique et administrative lui permet d'assurer des journées de stage en présentielle ou en distancielles.

L'URI CFDT PDL est seul membre de l'association et produit chaque année des comptes consolidés.

## Faits caractéristiques de l'exercice :

Après deux années 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire COVID-19 qui a eu des effets importants sur les résultat 2020 et 2021 et une année 2022 perturbé dans son fonctionnement (prestations en forte baisse - 39,64% et signature de 3 ruptures conventionnelles)

L'activité de l'AREFOR en 2023 a été à marqué par une augmentation des prestations de 217,35% passant de 329 430,04 € en 2022 à 1 045 455,92 € en 2023.

Cette augmentation de l'activité a permis d'embaucher 4 salariés dont 1 apprenti.

Le résultat dégagé sur cet exercice permet de consolider les fonds propres de l'association.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Evènements postérieures à la clôture

Néant

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Créances et dettes avec les entités liées (Article R.123-197-6 du Code du commerce)

Créances URI CFDT Pays de Loire : 86 600,11 €  
Dettes URI CFDT Pays de Loire : 102 975,04 €

## Valorisation du bénévolat ou mise à disposition à titre gratuit

Le temps bénévolat a été valorisé sur la base du nombre d'heures de présence des membres du Conseil d'Administration lors de la tenue des différents conseils d'administration en 2023 et sur le nombre d'heures des bénévoles qui sont intervenus en co-animation lors des stages de formation effectués en 2023, soit :

Fonctionnement Conseil d'Administration :

En 2023 : 4,5 conseil d'administration et 5 personnes sont présentes en moyenne,  
Soit :  $4,5 \times 5 \times 232,64 \text{ €} = 5\,234,40 \text{ €}$

Co-animation stages par des militants CFDT :

En 2023 : 260 jours d'animation ou co-animation de formations Arefor de par des militants CFDT pour un coût à la journée de 232,64 €  
Soit  $260 \text{ j} \times 232,64 \text{ €} = 60\,486,40 \text{ €}$

## Valorisation de la mise à disposition des locaux

Un complément de loyer a été valorisé pour les locaux mis à disposition par la Commune d'Angers en tenant compte d'une surface moyenne occupée et d'un prix au m<sup>2</sup> moyen habituellement pratiqué sur la commune d'Angers pour des locaux commerciaux.

## Antennisation de la formation interpro

L'activité antennisation de l'AREFOR avec l'Union Régionale CFDT des Pays de la Loire pour la formation interprofessionnelle est comptabilisée en autres charges (rétribution par l'AREFOR des prestations de Unions Régionale CFDT) et autres produits (facturation des prestations).

Effectif moyen au 31.12.2023



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Apprenti : 1 salarié  
Non cadre : 2 salariés (soit 2 équivalent temps plein)  
Cadre : 7 salariés (soit 5,6 équivalent temps plein)

## Transfert de charges

Les comptes transferts de charges représentent la somme de 148 835,84 € réparties selon le détail ci-dessous :

- Transfert de charges de sous-traitance : 96 186,45 €
- Transfert de charges de sous-traitance URI CFDT : 4 476,79 €
- Transfert de charges de services extérieurs : 3 185,00 €
- Transfert de charges externes externes : 8 314,12 €
- Transfert de charges externes externes URI CFDT : 25 852,67 €
- Transfert de charges sur salaires : 17,17 €
- Transfert de charges sur salaires URI CFDT(mise à disposition) : 0,00 €
- Transfert de charges Indemnités Journalières prévoyance : 10 803,64 €

## Rémunération des dirigeants

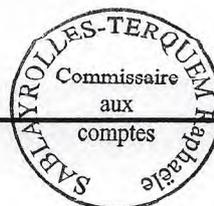
Les dirigeants ne sont pas rémunérés par l'AREFOR, ils sont rémunérés par l'URI CFDT et leur mise à disposition de l'AREFOR donne lieu à une refacturation en application d'une convention conclue entre les 2 parties.

## Affectation résultat

Par décision de l'Assemblée Générale du 12/05/2023 il a été décidé d'affecter le résultat 2022 déficitaire en report à nouveau débiteur à hauteur de 253 523,23 € et sur les réserves développement de la formation dans les territoires à hauteur de 50 000 €.

## Rémunération des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes payés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023 est de 5 640 € TTC.



# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	2 175					2 175
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	16 694					16 694
Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 161		1 390			28 551
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>46 031</b>		<b>1 390</b>			<b>47 420</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	23					23
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>23</b>					<b>23</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 054</b>		<b>1 390</b>			<b>47 443</b>



## Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 702	188		1 891
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	16 694			16 694
Matériel de bureau, mobilier	18 670	5 122		23 792	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>37 066</b>	<b>5 310</b>		<b>42 376</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>37 066</b>	<b>5 310</b>		<b>42 376</b>



# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	23	23	
	Clients douteux ou litigieux	28 472	28 472	
	Autres créances clients	267 609	267 609	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 405	1 405	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés	3 100	3 100	
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4 837	4 837	
	Charges constatées d'avance	1 155	1 155	
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>306 601</b>	<b>306 601</b>	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	200 881	200 881		
	Personnel et comptes rattachés	4 538	4 538		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 399	20 399		
	Impôts sur les bénéfices	215	215		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 212	2 212		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	4 985	4 985		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>233 229</b>	<b>233 229</b>		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	19 952	844		20 796
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>19 952</b>	<b>844</b>		<b>20 796</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 338	9 822		12 159
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>2 338</b>	<b>9 822</b>		<b>12 159</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22 290</b>	<b>10 666</b>		<b>32 955</b>

Dont dotations et reprises {  
- d'exploitation  
- financières  
- exceptionnelles

10 666

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

S



# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Total des Charges à payer		62 416
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>53 559</b>
<i>Fournisseurs _ Factures non pa</i>	11 640	
<i>Fournisseur URI CFDT Pays de l</i>	41 919	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>8 502</b>
<i>Dettes provisions congés / rtt</i>	4 538	
<i>Charges sociales sur R.T.T et repos Compensateurs</i>	2 411	
<i>Formation continue Akto</i>	1 553	
<b>Autres dettes</b>		<b>355</b>
<i>Avoir a etablir</i>	355	



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2023
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>1 155</b>
Assurances Macif		682	
Abonnement Eva & Go		474	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>1 155</b>



# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>63 842</b>
<b>Autres créances clients</b> <i>Client facture a etablr URI C</i>	59 665	<b>59 665</b>
<b>Autres créances</b> <i>Divers produits a recevoir</i>	4 177	<b>4 177</b>



## Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	250 000				250 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	50 000			50 000	
Autres réserves	231 340				231 340
Report à nouveau		(303 523)	50 000		(253 523)
Excédent ou déficit de l'exercice	(303 523)	303 523	297 809		297 809
<b>Situation nette</b>	<b>227 816</b>		<b>347 809</b>	<b>50 000</b>	<b>525 625</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>227 816</b>		<b>347 809</b>	<b>50 000</b>	<b>525 625</b>



## Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Engagements  
financiers donnésEngagements  
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements Engagement retraite		
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Les engagements retraite ont fait l'objet d'une provision comptabilisée au passif du bilan. L'évaluation a été réalisée selon la méthode prospective en retenant les paramètres suivants pour les catégories cadres et non cadres

- Age de départ à la retraite : 62 ans

Taux d'actualisation : 2%

- Taux de rotation : 5% constant

Table de mortalité : TG05

